

201858

CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE CASABLANCA

DEVIS N° 0000085/24

CASABLANCA Le : 08-05-2024

Identification

Nom & Prénom : MOULIM ZOHRA

C.I.N. : B133550

Organisme : MUPRAS

Diagnostic :

Médecin traitant :

Traitement : CTH

Prestations	Observation	Qté	Prix U.	L.C.	Coef	Total
MEDICAMENTS						
METHYLPREDNISOLONE ISIO 40 MG		6	13.7			82,20
ONDANSETRON_GT 8MG/4ML 5 AMP		3	75			225,00
PACLITOL 30 MG		15	285			4 275,00
Sous Total						4 582,20

INTERVENTION

CHIMIOTHERAPIE		3	1000			3 000,00
Sous Total						3 000,00
TOTAL PARTIE CLINIQUE						7 582,20

Arrêté le présent devis à la somme de: **SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS
VINGT CENTIMES****TOTAL GENERAL** 7 582,20

NB: 07-05-2024

201858

Cure 03-05-2028



AKDITAL et Roulz

Le 16 avril 2024

AKDITAL : CENTRE INTERNATIONAL D'ONCOLOGIE CASABLANCA
4 ROUTE DE L'OASIS RUE DES ALOUETTES
CASA, 20000
MAROC

Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE

Identifiant adhérent : 0001841_1955-01-15_ZOHRA

N/REF : 20241070027957

Adhérent : MOULIM ZOHRA

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de ZOHRA MOULIM.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 8844.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 336.00 MAD

Validité de prise en charge : du 16-04-2024 au 16-07-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à ZOHRA MOULIM.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

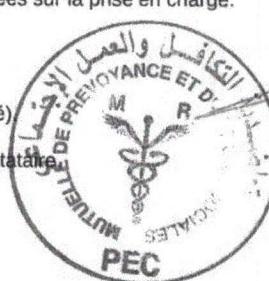
DR

Directeur MUPRAS

CONDITIONS ET MODALITÉS :

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
 - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
 - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
 - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
 - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé)
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.



Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.
Tél : 05 22 20 45 45 LG - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Centre International d'Oncologie de Casablanca
Route de l'Oasis, Rue des
Alouettes - Casablanca
Tél : 0522 77 181 N